Image not found or type unknown

Changement de destination d'un lot

Par **grrgrr**, le **16/06/2015** à **18:55**

Bonjour,
Dans une copropriété de 6 lots à usage d'habitation bourgeoise, l'un des lots est suite à une vente, occupé par une personne y exerçant une profession libérale.
Comment se fait la modification de la répartition des charges mais aussi de la participation aux travaux des parties communes dans la mesure où 20 à 30 personnes vont enter sortir chaque jour et monter à l'étage? (sur utilisation de tire suisse, ascenseur, escaliers, peintures des communs prématurément salies...)
Peut on exiger que ce professionnel prenne le ménage à sa charge?
Doit on modifier le règlement de copropriété? aux frais de ce professionnel?
Je vous remercie

Par **domat**, le **16/06/2015** à **19:38**

bjr,
il faut vérifier si votre RC autorise les professions libérales dans votre copropriété et si il prévoit des charges supplémentaires dans ce cas.
cdt

Par **grrgrr**, le **16/06/2015** à **20:40**

Bonsoir,
Le RC "tolère" lesprofessions libérales mais ne prévoit rien
Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés